

Remplacement de l'éclairage public du centre-ville

Au Conseil Communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 7 mai 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La commission chargée du préavis N° 7/2021 était composée de Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :

- Colette CONCHIN
- Muriel DE DOMPIERRE
- Philippe DOUGOUD, excusé
- Zagorka NEY
- Alexandre ROSSET
- Marcel Savary
- Monique Picinali, confirmée dans ses fonctions de présidente-rapportrice

La commission a siégé à une reprise, le mardi 4 mai 2021. Tous les membres étaient présents ou excusés.

Messieurs André Bersier, municipal, et Ernest Bucher, chef de service, nous ont rejoints en cours de séance pour répondre à nos questions et ainsi nous éclairer sur les éventuels doutes que nous pouvions avoir en rapport avec ce préavis. Nous les remercions ici pour leur disponibilité et la clarté de leurs explications. Les chapitres suivants présentent une synthèse de ces réponses.

Préambule

Ce préavis annule et remplace les préavis 10/2020 et 23/2020 et a fait l'objet d'une procédure Marchés publics expliquée au point 3 de ce préavis.

Coûts des installations (point 5 du préavis)

Etant donné que divers prestataires doivent intervenir pour la direction, l'installation et la mise en service de cet éclairage, la Commission a souhaité plus de transparence sur ce point et a demandé quels prestataires ont la charge de chacun des postes mentionnés au point 5. Cette information a été transmise par M. Bucher le 5 mai par courriel.

En guise de complétude du préavis soumis à votre décision, vous trouverez ci-dessous ces informations.

5. Coûts des installations

Les totaux indiqués au point 5 du préavis n'ont pas été retranscrits dans ce rapport :

A. Prix selon appel d'offres

Objets :	Prestataires (ajout)	Montants
Mandataire pour appel d'offres MP et frais	Open Ing	Fr. 16'500.—
Nouveaux ancrages (21)	Groupe E	Fr. 18'475.—
Démontage et remplacement des câbles (46)	Groupe E	Fr. 43'775.—
Alimentation et installation du nouvel éclairage LED sur câbles	Groupe E	Fr. 96'520.15
Système de gestion via connecteur Zahga	Groupe E avec sous-Traitant Novaccess	Fr. 23'205.—
Démontage de l'éclairage indirect actuel et nouvelles boîtes de dérivation (134) (Fr. 18'500.-- + Fr. 28'375.--)	Groupe E	Fr. 46'875.—
Démontage et évacuation de l'éclairage existant rue du Temple, rue de Savoie, rue des Deux Tours et route d'Yverdon	Groupe E	Fr. 3'525.—
Intervention du fournisseur du réseau électrique	Groupe E	Fr. 5'250.—

B.

Fourniture des projecteurs Led (134) FLD 111 (HT)	WE-EF Helvetica	Fr. 36'900.—
---	-----------------	--------------

C. Montants complémentaires non prévus dans l'appel d'offres MP

Une partie de ces montants sont des postes de réserve inhérents à des travaux d'adaptation et de rénovation proposés par le mandataire spécialisé

Compléments et adaptations de l'alimentation du nouvel éclairage (2 ancrages supplémentaires, boîtiers pour extinction des projecteurs de façades, etc.)	Groupe E	Fr. 15'000.--
Paramétrage et mise en service du système de télégestion	Groupe E avec sous-Traitant Novaccess	Fr. 11'000.--
Divers travaux éventuels (projecteurs supplémentaires et boîtiers)	Groupe E	Fr. 20'000.--
Démontage de l'éclairage de secours existant	Groupe E	Fr. 5'000.--
Fourniture des 46 projecteurs Led sur catéaires	Groupe E	Fr. 46'200.--

Direction des travaux par le mandataire spécialisé	Open Ing	Fr. 15'100.--
Travaux de génie civil et maçonnerie éventuelle sur les façades (estimation basée sur d'autres chantiers menés par le mandataire)	A définir	Fr. 55'000.--

Taxes de branchements obligatoires	Groupe E	Fr. 21'600--
------------------------------------	----------	--------------

- Le bureau Open Ing effectuera le suivi des travaux ainsi que le contrôle par rapport aux soumissions.
- La commission a demandé pour quelles raisons des travaux de génie civil pour passage d'une rue à l'autre (environ 200m de fouilles) figuraient au point 4.2.

Réponse : ce ne sont pas exactement les mêmes tracés que ceux existants jusqu'à ce jour. En outre, tout va être mis en souterrain.

- A la suite du complément d'information fourni par M. Bucher quant aux différents prestataires, la commission a demandé, ultérieurement, par courriel, comment sera choisi le prestataire des travaux de génie civil indiqué sous le point « C » ci-dessus par « A définir ».

Réponse de M. Bucher par courriel, daté du 11 mai :

Pour l'instant aucune entreprise de génie civil n'a été mandatée. Ce marché ne faisait pas partie du marché public. La société Open Ing (le mandataire en charge du suivi du chantier) établira un cahier des charges. Le choix d'une entreprise régionale se fera d'entente entre la commune, la société Open Ing et le Groupe E en fonction des prix mais aussi en fonction de la disponibilité de l'entreprise (disponibilité sur appel en fin de l'avancement du chantier).

- Lors de la rencontre de la commission en charge du préavis 10/2020, il avait été fait mention du coût annuel pour la gestion de la solution Novaccess. La commission actuelle a souhaité une confirmation du montant exprimé en mai 2020. Ceci a été confirmé par Messieurs Bersier et Bucher. Par conséquent, la solution Novaccess qui va gérer l'éclairage a des coûts de gestion annuelle qui s'élèvent à Frs 580.-- auxquels s'ajoute un forfait annuel de Frs 600.— pour la gestion et le pilotage par le Groupe E (inclus 10 modifications de programmation annuelle), ce qui nous amène à un total de Frs 1'180.-- / année.

Pollution lumineuse

Au vu de l'orientation de l'éclairage pour la mise en valeur des façades qui éclaire vers le haut, la commission s'est posé la question de la pollution lumineuse. Il nous a été répondu que cet éclairage sera moins néfaste car il sera moins puissant et plus directif. La puissance va passer de 70 watts à 12 watts par point lumineux. Une importance toute particulière sera portée lors des réglages des luminaires pour que les faisceaux lumineux ne dépassent par les avant-toits (sous le berceau).

Impact environnemental

L'aspect écologique n'est pas négligeable, une réduction de 82% des coûts de consommation est attendue. Cela représenterait une diminution d'environ Fr. 6'150.--/année (Fr. 3'100.— pour l'éclairage indirect et Fr. 3'050.— pour l'éclairage de sécurité) ce qui couvre les intérêts annuels.

La réduction de 38'690KWh/année correspond à une réduction de 7.738 tCo2/année (complément d'information fourni par M. Bucher après la séance avec la commission).

Esthétique

Les modèles choisis pour l'éclairage sur caténaire sont très plats et donc discrets une fois installés sur les câbles. Les projecteurs LED qui remplaceront ces lampes halogènes sont plus petits que les projecteurs actuels.

Il est stipulé au point 4.1 qu'un câble serait mis en place en travers de la Grand'Rue à hauteur du nouveau jardin de la Cure afin d'éviter la pose d'une structure métallique dans ledit jardin. La commission a souhaité comprendre comment était garantie la sécurité des piétons étant donné que l'éclairage ne se trouve pas directement au-dessus du passage piétons.

Réponse : les normes de sécurité en matière d'éclairage des passages piétons sont respectées malgré le positionnement en diagonal.

Communication

Tous les propriétaires concernés par des points d'ancrage seront contactés afin d'élaborer une convention dans le but d'obtenir l'autorisation de fixer les ancrages sur leurs façades. Aucune indemnisation ne sera accordée pour ces points par la municipalité. Si un propriétaire refuse un ancrage, il faudra réétudier un nouvel ancrage à proximité. Il faut savoir que les nouveaux projecteurs de façades seront beaucoup moins intrusifs dans les habitats.

Autres points divers :

La commission a demandé comment allait être gérée la maintenance de ces installations.

Réponse : une proposition de renouvellement du contrat de maintenance va être faite auprès de Groupe E. Quoi qu'il en soit, les mesures prises pour la protection des câbles et le changement des boîtiers devraient garantir une durée de vie plus longue. La garantie du matériel est de 2 ans et des travaux est de 5 ans. Le contrat de maintenance ne fait partie du présent préavis.

La commission a souhaité savoir si la TVA pouvait être déduite ?

Réponse fournie par M. Ernest Bucher après consultation de M. Moreillon, boursier communal : la TVA ne peut pas être récupérée.

Planning des travaux : La commission a demandé si la mise en service planifiée à fin novembre 2021 pouvait être anticipée.

Réponse : il sera difficile au vu des travaux à effectuer. Il est évident que s'il est possible de faire plus vite, ceci sera fait.

Conclusions

Le système est vieillissant et doit impérativement être changé. L'aspect sécuritaire de notre centre-ville est également très important. Le manque de sécurisation des passages piétons sera ainsi remédié.

L'aspect écologique n'est pas négligeable et les installations prévues vont dans la suite logique pour Payerne, cité de l'énergie.

De plus, une adaptation du régime d'exploitation en vue d'une revalorisation du centre-ville est parfaitement compatible avec les produits proposés.

En conclusion, l'unanimité des membres de la commission présents lors de la rencontre du 4 mai 2021 approuve ce préavis et vous propose de l'accepter ainsi que de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- Vu** le préavis n° 07/2021 de la Municipalité du 14 avril 2021 ;
- Où** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant** que cet objet figure à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1:** d'autoriser la Municipalité à remplacer les installations et l'éclairage tel que décrit dans le présent préavis ;
- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à engager le montant TTC de Fr. 521'600.-- pour la réalisation de ces travaux ;
- Article 3:** d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant TTC de Fr. 521'600.-- ;
- Article 4:** d'autoriser la Municipalité à amortir la somme de Fr. 225'000.- par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.282.2000 "Finances : investissements divers" ;
- Article 5:** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan la solde de Fr. 296'600.-- et de l'amortir sur une durée de 10 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission : La présidente-rapportrice



Monique Picinali